



# SACO

Syndicat d'Assainissement des Communes  
de l'Oisans et de la Basse Romanche

**SATA  
CARREL Yann  
Rue du Pic Blanc  
38 750 ALPE D'HUEZ**

Bourg d'Oisans, le 01/03/2022

Téléphone : 04 76 11 20 94  
Courriel : q.bonnard@ccoisans.fr  
Interlocuteur : Quentin BONNARD

**Objet** : Avis SACO – PC 038.020.22.2.0001 - Permis de construire pour le projet de remplacement du télésiège des Sures  
**N/REF** : BM/FM/QB n° 101

Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction du permis de construire pour le projet de remplacement du télésiège des Sures à l'adresse référencée ci-dessous :

**Adresse** : Les Orgières – 38 142 AURIS-EN-OISANS  
**Nom du demandeur** : SATA – Yann CARREL

## DESSERTTE DU TERRAIN PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Réseau des eaux usées :

Le terrain est-il desservi\* au droit de la parcelle ?

- Oui  
 Non

*\* Il s'agit de la desserte par le réseau public et ses équipements au droit du terrain (sur domaine public) et non de la desserte par les branchements de nature privés délimités par une boîte de branchement.*

Au droit du terrain, merci d'indiquer la distance du réseau des eaux usées existant ?

- < 100 mètres  
 > 100 mètres

Merci d'indiquer le zonage d'assainissement concerné.

- Collectif  
 Non-collectif

**2/ Si non**, En cas de renforcement ou d'extension, le SACO a-t-il l'intention de prendre en charge les travaux nécessaires ?

- Oui  
 Non

Si oui, dans quel délai ?.....

Le présent projet **ne sera pas assujéti** à la participation à l'assainissement collectif (PAC).

**Aucun réseau d'assainissement collectif n'est impacté par le projet.**

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bernard MICHEL  
Président du SACO



**Bon à savoir :**

**Règlement du SACO et fiche de demande de raccordement disponible sur :**

**<http://www.saco-assainissement.fr/145-assainissement-collectif.html>**

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à **Monsieur le Président**